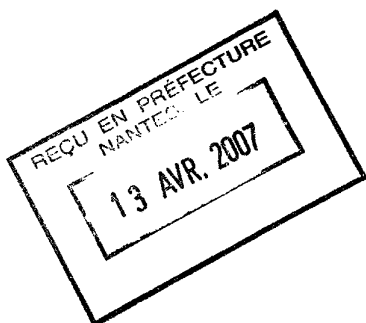


# **DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE**

\*\*\*



**COMMUNE DE NANTES**

\*\*\*

## **ENQUETE PUBLIQUE**

**INSTALLATION CLASSEE**  
**DEMANDE FORMULEE PAR LA S.A. AFM RECYCLAGE EN**  
**VUE D'OBTENIR L'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE**  
**PLATE-FORME DE RECYCLAGE DE PRODUITS**  
**METALLIQUES ET AUTOMOBILES SUR LA ZONE**  
**INDUSTRIALO-PORTUAIRE DE CHEVRE A NANTES**

**DU 12 FEVRIER AU 14 MARS 2007**

\*\*\*

**RAPPORT ET CONCLUSIONS DU**

**COMMISSAIRE ENQUETEUR**

\*\*\*

\*\*

\*

## **SOMMAIRE**

- I - PREAMBULE**
  - II - PUBLICATION PREALABLE A L'ENQUETE**
  - III - DEROULEMENT DE L'ENQUETE**
  - IV - OBJET DE LA DEMANDE**
  - V - COMPOSITION DU DOSSIER**
  - VI - OBSERVATIONS SUR LE REGISTRE**
  - VII - LETTRES ADRESSEES AU COMMISSAIRE ENQUETEUR**
  - VIII - DEMANDE D'UN MEMOIRE EN REPONSE**
  - IX - MEMOIRE EN REPONSE DU PETITIONNAIRE**
- CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR**

**\* \* \***

**\* \***

**\***

## **I - PREAMBULE**

*Vu la décision de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nantes, en date du 10 janvier 2007, me désignant comme commissaire enquêteur et en vertu de l'arrêté préfectoral prononcé par Monsieur le Préfet de la Région des Pays de Loire, Préfet de la Loire-Atlantique, en date du 17 janvier 2007,*

*je, soussigné Raymond TELLE, Ingénieur à Electricité de France, en retraite, demeurant 14, avenue Charles Baudelaire à St Herblain,*

*avoir procédé à la conduite de l'enquête publique relative à la demande présentée par la S.A. AFM RECYCLAGE, dont le siège social est situé Chemin de Gutteronde à VILLENAVE D'ORNON (33), en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une plate-forme de récupération et de broyage des déchets de métaux et alliages et de transit de déchets d'équipements électroniques et électriques en fin de vie, de batteries et de piles usagées sur la zone industrialo-portuaire de Cheviré sur la commune de NANTES.*

*Cet établissement est soumis à autorisation sous les numéros 167 a, 286, 322 A, 2560 1° et 2799 de la nomenclature des installations classées et à déclaration sous les numéros 98 bis B 2°, 1220 3°, 1434 1° b et 2710 2°.*

## **II - PUBLICATION PREALABLE A L'ENQUETE**

*L'information du public a été réalisée conformément à l'article 3 de l'arrêté préfectoral du 17 janvier 2007 par publication dans les quotidiens « OUEST-FRANCE » et « PRESSE-OCEAN », le vendredi 26 janvier 2007.*

*Elle a fait l'objet d'une publicité par voie d'affiches et pendant toute la durée de l'enquête dans les mairies de NANTES, REZE, BOUGUENNAIS et SAINT-HERBLAIN ainsi que dans un rayon de 2 kms autour de l'établissement dont il est question.*

*L'accomplissement de cet affichage a été certifié par les maires des communes de NANTES, REZE, BOUGUENNAIS et SAINT-HERBLAIN.*

*Le registre d'enquête, déposé dans les locaux de la mairie annexe de NANTES BELLEVUE a été coté et paraphé par mes soins, conformément à l'article 4 de l'arrêté préfectoral du 17 janvier 2007 comme d'ailleurs toutes les pièces du dossier.*

.../...



- |                            |                      |
|----------------------------|----------------------|
| ➤ le jeudi 1er mars 2006   | de 14 H 00 à 17 H 00 |
| ➤ le mercredi 7 mars 2007  | de 14 H 00 à 17 H 00 |
| ➤ le mercredi 14 mars 2007 | de 14 H 00 à 17 H 00 |

*Par ailleurs, j'ai tenu par mes soins les pièces du dossier et le registre à feuillets non mobiles sur lesquels pouvaient être consignées toutes les inscriptions ou observations orales, relatives à ce projet, de la part des personnes intéressées.*

*En ce qui concerne le registre d'enquête, le mercredi 7 mars 2007 en partant à 17 H 10, le registre était rempli au tiers de la page 5.*

*Quand je suis revenu pour ma dernière permanence, le mercredi 14 mars 2007, le registre était rempli jusqu'à la page 18 et je n'ai pas été prévenu.*

*Donc devant cette situation, il était trop tard pour demander un autre registre, j'ai pris aussitôt la décision de faireagrafer quelques feuilles volantes, afin que les opposants, qui étaient nombreux et pressés, à partir de 14 heures, puissent formuler leurs observations.*

*Voilà la raison pour laquelle des feuilles volantes sont jointes avec le registre d'enquête.*

*A la clôture de l'enquête, j'ai donc clos et signé le registre accompagné des feuilles volantes agrafées comme le recommande l'article 4 de l'arrêté préfectoral du 17 janvier 2007.*

#### **IV - OBJET DE LA DEMANDE**

*La Société AFM RECYCLAGE est la filiale « Grand Ouest » du groupe CFF RECYCLING, créé il y a plus de 40 ans et qui est un acteur sur le marché mondial du recyclage des métaux ferreux et non ferreux. Il est déjà implanté dans 18 villes de France et dans neuf pays étranger : l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, la Grande-Bretagne, l'Italie, le Portugal, la Slovaquie, les Etats-Unis et le Mexique.*

*Son métier de base est d'assurer la collecte, le tri, le traitement, la valorisation et la traçabilité des produits de consommation en fin de vie (tels que l'automobile, l'électroménager...) et le recyclage de matières de récupération et de déchets neufs industriels, issus par exemple de démolitions industrielles ou de chutes de fabrication.*

.../...

*La Société AFM RECYCLAGE souhaiterait réaliser sur le site de la Z.A. de Nantes Cheviré, à l'emplacement de l'ancienne centrale thermique EDF, qui a été démantelée en octobre 1993, une plate-forme de broyage et de recyclage de produits métalliques divers. Elle emploiera pour son exploitation 45 salariés.*

*Les terrains concernés par le projet AFM RECYCLAGE appartiennent aujourd'hui, pour partie :*

- *au Port Autonome de Nantes-Saint-Nazaire*
- *à la Ville de Nantes*

*qui ont émis un accord de principe sur le projet, avant l'enquête publique et autorisation d'exploiter. La superficie concernée par le projet est de 64 557,57 m<sup>2</sup>.*

*Les riverains les plus proches du site du projet sont des industriels :*

- *Descours et Cabaud*
- *Lafarge*
- *Compenon Bernard Ouest*
- *Compartiment fumeur*
- *SCAC*
- *ERPI-SANTE*
- *Benneteau-Jeanneau*
- *Les Castors.*

*Le centre du terrain d'AFM RECYCLAGE est situé :*

- *à 100 m du quartier « Roche Maurice » commune de Nantes*
- *à 2 500 m du quartier « Port Lavigne » commune de Bouguenais*
- *à 600 m du quartier « La Chabossière » commune de Bouguenais.*

*Dans un rayon de 600 m autour du site du projet, il n'existe aucun autre bâtiment très sensible tel que :*

- *habitations*
- *écoles*
- *centre de soins et de santé.*

*L'accès au site de ce projet s'effectue depuis les infrastructures routières majeures de l'agglomération nantaise (périphérique nantais et RD 723) sans création de voie nouvelle.*

*.../...*

*Les installations projetées s'inscrivent en cohérence avec les plans opposables d'élimination des déchets :*

- *le plan régional d'élimination des déchets industriels spéciaux*
- *le plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés.*

*Les installations projetées seront managées par AFM RECYCLAGE conformément à son système de management de la qualité ISO 9001.*

*Les produits arriveront sur le site par voie routière et voie ferroviaire. Ils repartiront par voies routière, ferroviaire et fluvio-maritime.*

## **V - COMPOSITION DU DOSSIER**

*A l'ouverture de l'enquête, le dossier était constitué en plus du registre d'enquête de :*

<i>1 - la lettre de demande de CFF RECYCLING AFM signée du PDG</i>	<i>4 pages</i>
<i>2 - le résumé non technique</i>	<i>16 pages</i>
<i>3 - le sommaire général</i>	<i>18 pages</i>
<i>4 - la situation administrative</i>	<i>16 pages</i>
<i>5 - la présentation du site et la description du projet</i>	<i>94 pages dont 8 plans</i>
<i>6 - le dossier de demande d'agrément VHU</i>	<i>14 pages</i>
<i>7 - l'étude d'impact</i>	<i>159 pages dont 16 plans</i>
<i>8 - l'étude des dangers</i>	<i>77 pages</i>
<i>9 - la notice d'hygiène et sécurité</i>	<i>17 pages</i>
<i>10 - 24 annexes</i>	<i>420 pages plus 11 plans</i>
<i>11 - plans de situation, masse et réseaux</i>	<i>6 plans</i>
<i>12 - le dossier du permis de construire</i>	<i>18 plans.</i>

*Il s'agit d'un dossier de 835 pages et de 59 plans, que j'ai analysé avant l'ouverture de cette enquête.*

## **VI - OBSERVATIONS SUR LE REGISTRE**

*Lors de mes permanences en mairie, j'ai reçu de très nombreuses personnes qui désiraient des informations complémentaires sur le projet.*

*.../...*

*J'ai reçu également des Responsables d'Associations qui souhaitaient formuler quelques observations sur le registre d'enquête.*

*Pour un meilleur repérage de ces interrogations, je les ai classé de I1 à I32. Elles sont toutes jointes en annexe.*

*I1 – Association Roche Maurice –La Janvraie : sans intérêt*

*I2, I3, I5, I6 (7 intervenants) I19 sont favorables au projet*

*I4 – Mme POIRIER Anne : défavorable au projet*

*I21 – Réseau Transport Electricité (RTE) attire l'attention du pétitionnaire sur la sécurité « Electricité »*

*I7 à I32, sauf I19 et I21 s'interrogent sur les nuisances sonores et atmosphériques, ainsi que sur le trafic routier, les risques d'incendie et d'explosion. Ils sont tous hostiles au projet.*

*J'ai également reçu le dernier jour de l'enquête un officier de police des « Renseignements Généraux ».*

## **VII - LETTRES ADRESSEES AU COMMISSAIRE** **ENQUETEUR**

*Les nombreux opposants, qui sont venus s'informer sur cette enquête, m'ont également remis des courriers en main propre, sauf l'association « Grain de Sable » qui m'a adressé un courrier en recommandé avec accusé de réception à la mairie annexe de Nantes-Bellevue qui me l'a renvoyée à mon domicile.*

*Pour une meilleure analyse, je les ai également repérées de L1 à L17. Elles sont toutes en annexe, sauf la L13 accompagnée d'un gros dossier de G.D.E.*

*Tous ces intervenants s'interrogent sur les nuisances sonores, atmosphériques ainsi que sur le trafic routier et pour certains des risques d'incendie et d'explosion. Ils sont tous hostiles au projet sauf les L16 et L17.*

*L 8 était accompagnée d'une pétition de 28 signatures contre*

*L12 était accompagnée d'une pétition de 55 signatures contre*

*L13 groupe GDE, développe des arguments qui montrent bien leur hostilité au projet en tant que concurrent*

.../..



*L14 était accompagnée d'une pétition de 49 signatures contre*

*Toutes ces lettres sont en annexe au dossier.*

*Lors de ma permanence, le 7 mars, FR3 est venue sur place et a interviewé et filmé les personnes se trouvant à la mairie annexe.*

*D'autre part, M. Eric DONARIER, réalisateur, m'a remis un DVD de 14 minutes. Ce film montre un broyeur à ferraille chez GDE. Ce DVD est également en annexe.*

## **VIII - DEMANDE D'UN MEMOIRE EN REPONSE**

*A l'expiration de l'enquête, après avoir analysé toutes ces observations et ces interrogations, conformément à l'article 5 de l'arrêté préfectoral du 17 janvier 2007, j'ai rencontré, le 21 mars 2007, les Responsables de la Société AFM RECYCLAGE, afin de leur communiquer les observations écrites et orales que j'ai recueillies au cours de l'enquête.*

*Je leur ai remis les photocopies de toutes ces observations et de ces lettres et je les ai invité à me produire un mémoire en réponse, dans un délais de 12 jours, en apportant leur point de vue, leurs justifications et leurs engagements face à ces remarques et ces interrogations diverses.*

## **IX - MEMOIRE EN REPONSE DU PETITIONNAIRE**

*J'ai reçu, dans le délai imparti, par chronopost recommandé, le 30 mars 2007, le mémoire en réponse de la Société AFM RECYCLAGE.*

*Ce document est clair, documenté et bien structuré, il répond point par point à toutes les observations, ainsi qu'aux 24 arguments du Groupe GDE concernant AFM RECYCLAGE. (Cet important document est en annexe).*

*Fait à Saint-Herblain, le 12 avril 2007*

**LE COMMISSAIRE ENQUETEUR**



**R. TELLE**

**COMMUNE DE NANTES**

**Enquête publique**

**Demande d'exploiter par AFM RECYCLAGE**

**ANNEXES**

**32 observations (registre)**

**17 lettres**

**13 articles de presse**

\* \* \*

\* \*

\*

# COMMUNE DE NANTES

## ENQUETE PUBLIQUE

(du 12 février au 14 mars 2007)

*Demande formulée par la S.A. A.F.M RECYCLAGE en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une plate-forme de recyclage de produits métalliques et automobiles sur la zone industrialo-portuaire de Cheviré à NANTES*

### **PROCES VERBAL CONCERNANT LES OBSERVATIONS RECUEILLIES AU COURS DE L'ENQUETE**

*par Raymond TELLE, commissaire enquêteur  
domicilié 14, avenue Charles Baudelaire à Saint-Herblain*

\* \* \* \*

*A l'expiration de l'enquête indiquée ci-dessus, conformément à l'article 5 de l'arrêté préfectoral du 17 janvier 2007, j'ai rencontré Messieurs PIOT et SUREAU (Recycling), M. SAUVAGE (SCE) afin de leur communiquer les observations écrites et orales que j'ai recueillies au cours de l'enquête.*

*Je leur ai remis les photocopies de ces interrogations. Il s'agit d'observations formulées sur le registre d'enquête et de lettres qui m'on été adressées.*

### Registre d'enquête

*Les interrogations repérées :*

*I1 sans intérêt*

*I2, I3, I5, I6 (7 intervenants) I19 sont favorables au projet*

*I21 "Réseau Transport Electricité" attire l'attention sur la sécurité "Electricité"*

*I4 défavorable au projet*

*I7 à I32, sauf I19 et I 21 s'interrogent sur les nuisances sonores et atmosphériques ainsi que sur le trafic routier et les risques d'incendie. Ils sont plutôt hostiles au projet.*

.../...

**Lettres adressées au commissaire enquêteur**

*Les lettres repérées :*

*L1 à L15 s'interrogent sur les nuisances sonores, atmosphériques ainsi que sur le trafic routier et pour certains les risques d'incendie. Ils sont plutôt hostiles au projet.*

*L8 accompagnée d'une pétition de 28 signatures contre*

*L12 accompagnée d'une pétition de 55 signatures contre*

*L14 accompagnée d'une pétition de 49 signatures contre*

*L13 groupe GDE, développe des arguments qui montrent bien leur hostilité au projet en tant que concurrent.*

*L16 et L17 sont favorables au projet (lettres recommandées avec accusé de réception).*

*A l'issu de cet entretien, j'ai invité les responsables de la société à me produire un mémoire en réponse et notamment sur les arguments développés par le Groupe GDE, dans un délai de 12 jours, en apportant leur point de vue, leurs justifications et leurs engagements face à ces remarques et ces interrogations diverses.*

**Fait à Nantes, le 21 mars 2007**

**Le commissaire enquêteur**



**R. TELLE**



78

**Monsieur Raymond TELLE**

**14 avenue Charles Beaudelaire  
44800 SAINT HERBLAIN**

V/Réf. \_\_\_\_\_

N/Réf \_\_\_\_\_

GSE/NC0/04299\_GSE/CP

Objet : \_\_\_\_\_

DDAE Nantes-Cheviré  
Enquête publique

Suivi par :

Yves PIOT

☎ 06.11.64.38.80

Villeneuve d'Ornon, jeudi 29 mars 2007

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Notre dossier de demande d'autorisation d'exploiter une plate-forme de recyclage de produits métalliques et automobiles sur la ZA de Nantes-Cheviré, commune de Nantes, a fait l'objet d'une enquête publique qui s'est déroulée (conformément à l'arrêté préfectoral daté du 17/01/07) du 12 février au 14 mars 2007 inclus.

Lors de la réunion de restitution du mercredi 21 mars 2007 vous nous avez remis :

- votre Procès Verbal concernant les observations recueillies au cours de l'enquête ;
- les photocopies du registre d'enquête ;
- les photocopies des lettres adressées au Commissaire-Enquêteur.

Conformément à l'article 7 du décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 modifié, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint notre Mémoire en réponse aux remarques et interrogations diverses suscitées par la prise de connaissance du dossier par le public au cours de l'enquête.

Nous vous en souhaitons bonne réception, et vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'assurance de notre considération distinguée.

**Didier GROULT**

Président-Directeur Général



Siège Social : AFM Recyclage - Prairies de Courréjean - Chemin de Guiteronde - B.P. 8 - 33886 Villeneuve d'Ornon Cedex  
Téléphone (33) 05 56 87 73 20 - Télécopie (33) 05 56 75 84 15

S.A. au Capital de 4 669 520 euros - RCS Bordeaux 383 482 635 - Code APE 371 Z - TVA CEE : FR 78 383 482 635

**Lettres adressées au commissaire enquêteur**

*Les lettres repérées :*

*L1 à L15 s'interrogent sur les nuisances sonores, atmosphériques ainsi que sur le trafic routier et pour certains les risques d'incendie. Ils sont plutôt hostiles au projet.*

*L8 accompagnée d'une pétition de 28 signatures contre*

*L12 accompagnée d'une pétition de 55 signatures contre*

*L14 accompagnée d'une pétition de 49 signatures contre*

*L13 groupe GDE, développe des arguments qui montrent bien leur hostilité au projet en tant que concurrent.*

*L16 et L17 sont favorables au projet (lettres recommandées avec accusé de réception).*

*A l'issu de cet entretien, j'ai invité les responsables de la société à me produire un mémoire en réponse et notamment sur les arguments développés par le Groupe GDE, dans un délai de 12 jours, en apportant leur point de vue, leurs justifications et leurs engagements face à ces remarques et ces interrogations diverses.*

**Fait à Nantes, le 21 mars 2007**

**Le commissaire enquêteur**



**R. TELLE**

## *CONCLUSIONS*

## CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

*L'enquête publique relative à la demande formulée par la S.A. AFM RECYCLAGE en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une plate-forme de récupération et de broyage des déchets de métaux et alliages et de transit de déchets d'équipements électroniques et électriques en fin de vie, de batteries et de piles usagées, située sur la zone industrialo-portuaire de Cheviré sur la commune de NANTES, s'est déroulée de manière satisfaisante dans les locaux de la mairie annexe de NANTES-BELLEVUE, place des Lauriers.*

*Le dossier présenté par la S.A. AFM RECYCLAGE est conforme à la procédure administrative régissant les installations classées pour la protection de l'environnement.*

*Il s'insère dans le Plan Régional d'Elimination des Déchets Industriels Spéciaux et dans le Plan Départemental d'Elimination des Déchets. Il s'inscrit dans le schéma du site internet de NANTES-METROPOLE.*

*Les nombreux intervenants, à majorité des opposants, que j'ai reçus, craignent les risques futurs provoqués par cette implantation : nuisances sonores, pollution atmosphérique, risques d'incendie et d'explosion éventuels et le trafic routier dans un secteur déjà saturé par la circulation.*

*Devant ces remarques, la Société CFF RECYCLING AFM fait part de ses 40 années d'expérience dans le domaine du recyclage et fournit un important mémoire qui répond à toutes ces inquiétudes.*

*Après avoir pris connaissance de ce document, je constate que cette société justifie clairement l'implantation de ce projet, de plus, il est normal de traiter les déchets de l'agglomération sur place, en prenant les précautions d'usage dans l'usine pour :*

- *conserver en permanence une bonne maîtrise de l'isolation acoustique, afin de réduire au maximum les nuisances sonores, ainsi qu'une maîtrise de tous les risques*
- *former le personnel à cet effet ainsi qu'à la prévention et la sécurité*
- *éviter les stocks de grande hauteur sur des grandes surfaces*
- *collecter et stocker les déchets par famille*
- *étudier une intégration architecturale et paysagère de la plate-forme de recyclage avec des services spécialisés*

*.../...*



*ceci dans le respect du Développement Durable avec des contrôles permanents des Services de l'Etat. Il serait souhaitable de créer un Comité Local d'Information et de Surveillance.*

*Quant au trafic routier, il sera éclaté vers le Nord par le pont de Cheviré, mais également par l'Est et le Sud.*

*Les nombreux articles de presse, pour certains erronés, édités avant, pendant et après l'enquête publique, ont largement informé le public de ce projet, ainsi que FR3, qui a passé un flash le mercredi 7 mars 2007 à 19 H 00, et par les nombreuses réunions qui ont été organisées sur cette implantation.*

*Le permis de construire, qui a été délivré le 26 avril 2006, par la mairie de Nantes, est compatible avec la révision du PLU validé le 17 février 2006, par délibération du Conseil Communautaire de NANTES-METROPLE.*

*AFM n'a pas engagé la construction des bâtiments, n'ayant pas obtenu l'autorisation d'exploiter des Services de la Préfecture.*

*Par ailleurs, j'ai noté, que le conseil municipal de BOUGUENAIS, dans sa séance du 22 mars 2007, a délibéré sur le projet et donne un avis favorable avec réserves.*

*Il en est de même pour les conseils municipaux des communes de REZE et SAINT-HERBLAIN.*

*Considérant que cette Société respectera ses engagements et tiendra compte des remarques des opposants ainsi que des observations précitées, j'émet un AVIS FAVORABLE à la demande présentée par la S.A. AFM RECYCLAGE en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une plate-forme de recyclage de produits métalliques, et automobiles sur la zone industrialo-portuaire de Cheviré.*

*Fait à St Herblain, le 12 avril 2007*

**LE COMMISSAIRE ENQUETEUR**



**R. TELLE**